

Portrait
des jeunes
travailleurs
de 24 ans
ou moins

2015

Portrait des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins

Année 2015

**Le document Portrait des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins Année 2015
a été préparé par le Centre de la statistique et de l'information de gestion
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information**

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information

Danielle Lamarche

Directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion

Jacques Aubin, par intérim

Responsable du projet et réalisation

Manon Demers

Collaboration de l'Équipe des productions statistiques

Sylvie Blouin, chef d'équipe

Sylvie Longchamps

**Collaboration de la Direction générale de la prévention-
inspection et du partenariat**

Conception de la page couverture

Direction des communications et des relations publiques

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Pour tout renseignement sur les données présentées dans ce Portrait, s'adresser au
Centre de la statistique et de l'information de gestion
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C.P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2016
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN 978-2-550-76172-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-76173-0 (PDF)

Octobre 2016

www.cnesst.gouv.qc.ca

Table des matières

Informations générales et définitions	1
1. Données démographiques – 2015.....	3
2. Population active et emplois durant les mois d'étude – 2015.....	4
2.1. Les jeunes et l'emploi	6
3. Lésions selon les secteurs et les professions – 2015	8
3.1. Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes	9
3.2. Lésions selon la profession chez les jeunes	12
4. Caractéristiques des lésions – 2015	15
4.1. Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente	18
4.2 . Mois de survenance des lésions	20
5. Décès – 2015.....	22
5.1. Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes	22
5.2. Circonstances des décès.....	23

Informations générales et définitions¹

Lésions retenues pour le portrait des jeunes de 2015

Les lésions de 2015 retenues dans ce portrait sont celles dont le dossier a été ouvert au cours de l'année 2015 et dont l'acceptation était effective au 29 février 2016. Il s'agit d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pour lesquels la plupart des informations, à moins d'indication contraire, ont été lues à cette date. La date d'observation des données étant de deux mois après la fin de l'année 2015, la maturité assez courte fait en sorte que certaines données vont continuer d'évoluer.

Dans les portraits des jeunes antérieurs à 2010, les critères de sélection des lésions étaient différents de même que la maturité de certaines informations, telles que les jours indemnisés et les débours. Cela fait en sorte que des écarts peuvent apparaître avec les données publiées dans les versions précédentes.

Source des informations

Toutes les données concernant les lésions et les décès proviennent des différentes banques d'informations de la CNESST. Les données démographiques, de population active et d'emploi proviennent d'extractions CANSIM de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ou d'Emploi-Québec. L'enquête sur la population active est à la base de plusieurs d'entre elles.

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

La répartition des emplois selon les secteurs (codes à deux chiffres) est présentée en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Statistique Canada a la responsabilité de le développer et de le modifier.

Définitions

La population active

La population active comprend les personnes civiles de 15 ans ou plus en emploi ou en chômage, ne vivant pas en institution. On entend ici par institution, par exemple, les centres de soins de longue durée (incluant les centres psychiatriques) ainsi que les centres de détention.

Emploi à temps plein ou à temps partiel

L'emploi à temps plein occupe des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à un seul emploi, alors que l'emploi à temps partiel est habituellement de moins de 30 heures.

Étudiant

Un étudiant est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement.

1. Les définitions relatives aux données externes à la CNESST sont issues de Statistique Canada ou de l'Institut de la statistique du Québec. Il s'agit des définitions pour la population active, l'emploi à temps plein ou à temps partiel, la notion d'étudiant, les mois d'étude, l'emploi permanent ou temporaire, la couverture syndicale ainsi que les travailleurs autonomes ou employés.

Mois d'étude

Les mois d'étude correspondent à la période habituelle de fréquentation scolaire, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre. Certaines estimations de Statistique Canada, présentées dans ce portrait, sont basées sur la moyenne de ces huit mois.

Emploi permanent ou temporaire

Un emploi permanent est un emploi dont la date de cessation n'est pas déterminée à l'avance. Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin.

Couverture syndicale

Un travailleur est considéré avoir une couverture syndicale s'il est membre d'un syndicat ou, sans en être membre, s'il est couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat.

Travailleurs autonomes ou employés

Les travailleurs autonomes sont ceux et celles qui travaillent à leur propre compte. Les employés sont ceux et celles qui travaillent directement pour le compte d'un employeur.

Durée d'indemnisation

La durée d'indemnisation représente le nombre de jours pour lesquels la CNESST a versé des indemnités de remplacement du revenu (IRR).

Les montants de débours

Les montants de débours incluent les indemnités de remplacement du revenu, les indemnités pour préjudice corporel, les indemnités pour incapacité permanente et les indemnités de décès. Sont également inclus les frais d'assistance médicale et de réadaptation.

Travailleurs assimilés

Le terme travailleurs assimilés se rapporte aux travailleurs dont les tâches effectuées sont semblables à celles des travailleurs dont le titre de l'emploi est mentionné dans le même groupe.

Ex : manutentionnaires et travailleurs assimilés réfère à ceux dont le titre officiel de l'emploi est manutentionnaire, ainsi qu'aux travailleurs effectuant des tâches semblables, sans nécessairement détenir le titre officiel.

Lésion

Blessure ou maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation (*Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*).

APIPP

Signifie l'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique.

Troubles musculo-squelettiques

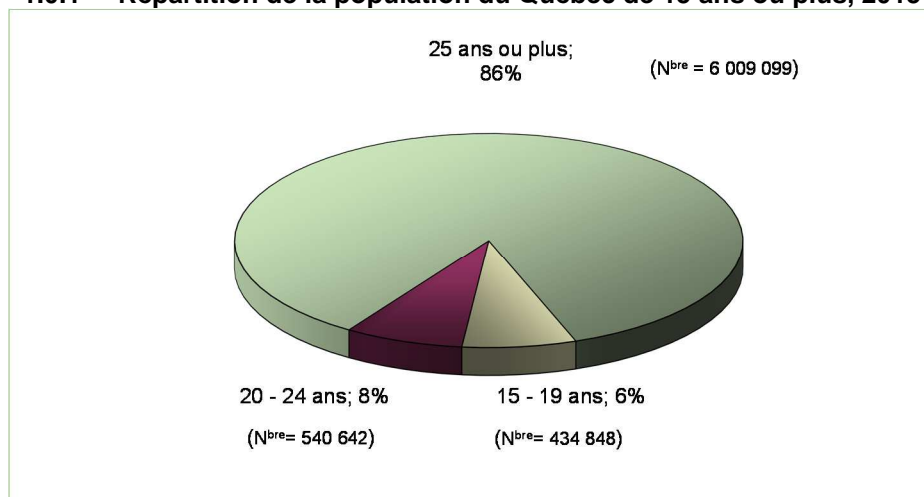
Les troubles musculo-squelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, ...).

1 Données démographiques² – 2015

Il y a 7,0 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population québécoise en 2015. La population de 15 à 24 ans représente 14 % de ce nombre, soit près d'un million de jeunes.

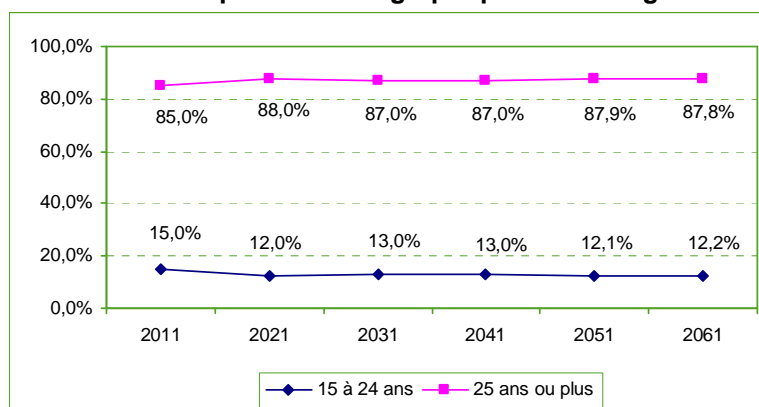
Selon la donnée de 2015, il y a 7,0 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population du Québec. La part des jeunes de 15 à 19 ans est légèrement inférieure à celle des 20 à 24 ans. Ensemble, le groupe des 15 à 24 ans représente environ 14 % de cette population.

1.0.1 Répartition de la population du Québec de 15 ans ou plus, 2015



Au cours des cinq dernières années, le nombre de personnes âgées de 15 à 19 ans a connu une légère baisse, alors que celui des 20 à 24 ans a augmenté de 2011 à 2014 mais a connu une légère baisse en 2015. Globalement, le nombre de personnes de 24 ans ou moins diminue et leur proportion tend à diminuer dans l'ensemble de la population. Selon les perspectives démographiques, la part des jeunes de 15 à 24 ans va poursuivre sa décroissance au cours des prochaines années.

1.0.2 Perspective démographique³ selon l'âge



2. Les données de cette section proviennent de l'Institut de la statistique du Québec et concernent le Québec.

3. Il s'agit du scénario A de référence, édition de 2014.

1.0.3 Perspective démographique pour le groupe des 24 ans ou moins

Groupe d'âge	2011	2021	2031	2041	2051	2061
15 à 19 ans	7,3%	5,7%	6,4%	6,3%	5,8%	6,0%
20 à 24 ans	7,7%	6,3%	6,6%	6,7%	6,3%	6,2%

2 Population active et emplois durant les mois d'étude⁴ – 2015

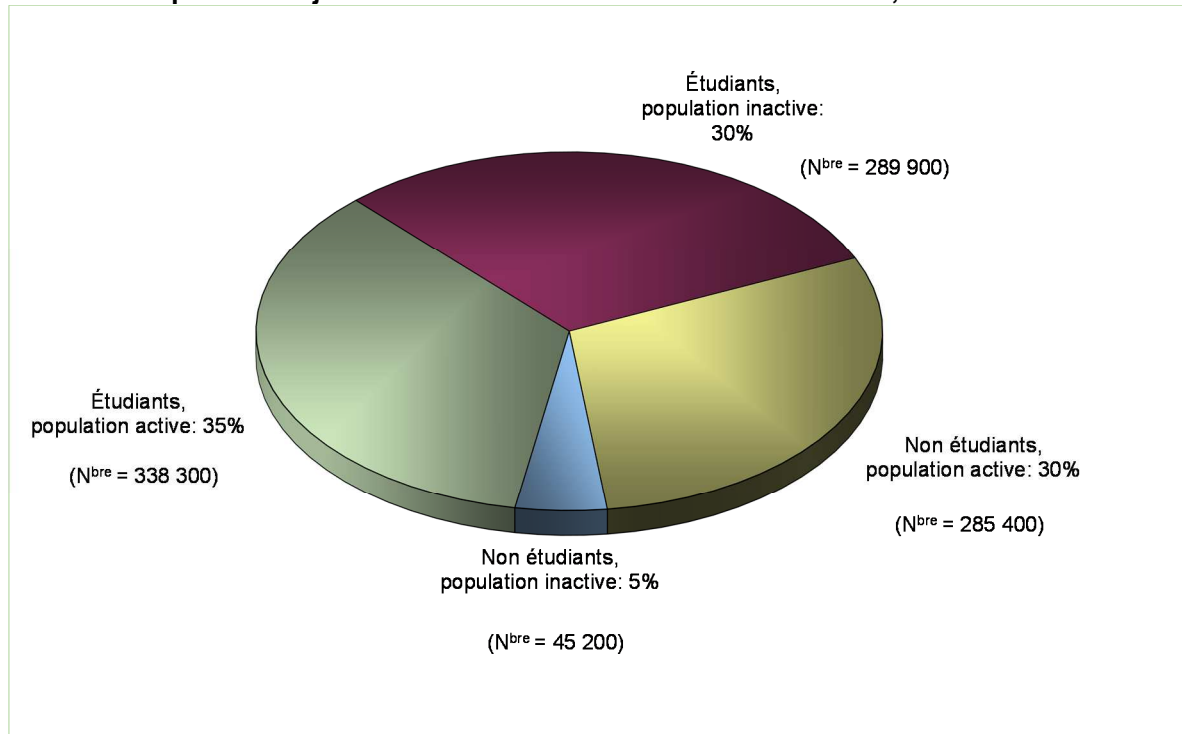
En 2015, un jeune de 15 à 19 ans sur deux fait partie de la population active durant les mois d'étude.

Durant les mois d'étude⁵, les jeunes de 15 à 24 ans se répartissent presque entièrement parmi les trois groupes suivants :

- plus d'un jeune sur trois est étudiant en plus de faire partie de la population active (35 %) ;
- près d'un cas sur trois est étudiant seulement (30 %) ;
- plus d'un cas sur quatre fait partie de la population active sans être étudiant (30 %).

Donc, près des deux tiers des jeunes de 15 à 24 ans sont dans la population active durant les mois d'étude (65 %), soit 623 700 jeunes. Ils représentent 14 % de cette population.

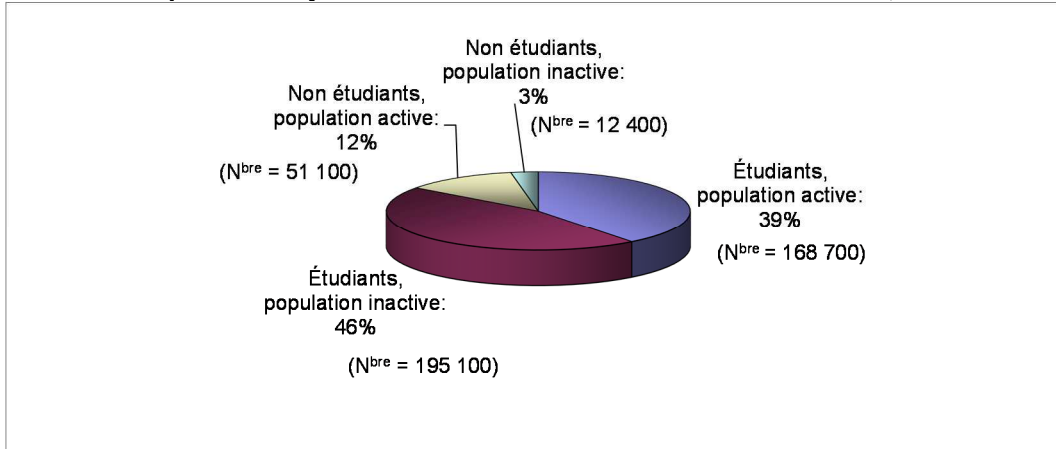
2.0.1 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2015



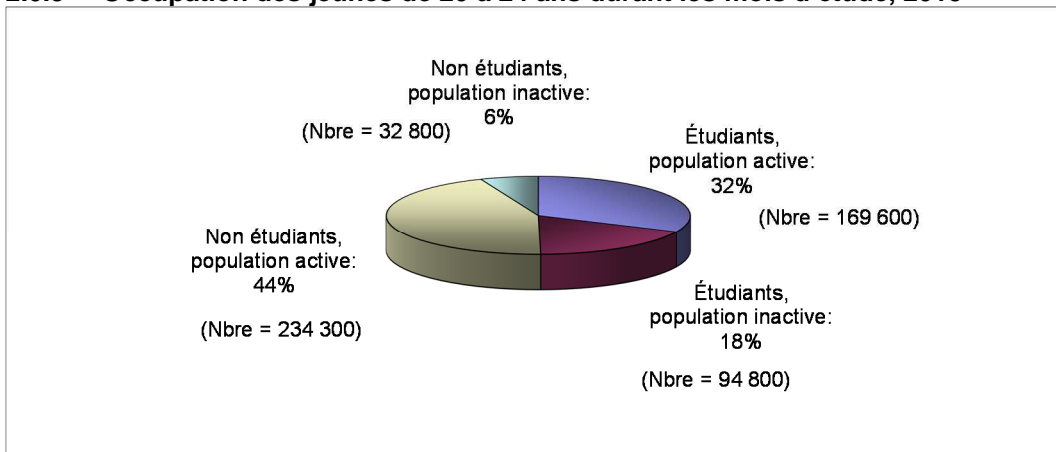
4. Les données de cette section proviennent d'extractions CANSIM de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec.

5. Les estimations présentées pour les mois d'étude sont basées sur une moyenne de huit mois de l'année civile, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre.

2.0.2 Occupation des jeunes de 15 à 19 ans durant les mois d'étude, 2015



2.0.3 Occupation des jeunes de 20 à 24 ans durant les mois d'étude, 2015



2.0.4 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2015

Statut	Groupe d'âge		
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	15 à 24 ans
	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)
Étudiants, population active	168,7	169,6	338,3
Étudiants, population inactive	195,1	94,8	289,9
Non étudiants, population active	51,1	234,3	285,4
Non étudiants, population inactive	12,4	32,8	45,2
Total	427,3	531,5	958,8

Parmi les jeunes, les différences suivantes sont observées :

- plus de la moitié des 15 à 19 ans (51 %) font partie de la population active et parmi eux, plus des trois quarts sont également aux études ;
- plus des trois quarts des 20 à 24 ans (76 %) font partie de la population active et plus du tiers sont également étudiants.

2.0.5 Population active mensuelle par groupe d'âge, 2015

Mois	Groupe d'âge			% jeunes
	15 à 24 ans	25 ans ou plus	Total	
	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	
Janvier	610,2	3 718,9	4 329,1	14,1%
Février	616,8	3 734,4	4 351,2	14,2%
Mars	622,2	3 752,2	4 374,4	14,2%
Avril	637,0	3 776,7	4 413,7	14,4%
Mai	672,8	3 811,0	4 483,8	15,0%
Juin	698,8	3 823,4	4 522,2	15,5%
Juillet	750,7	3 777,9	4 528,6	16,6%
Août	717,1	3 810,9	4 528,0	15,8%
Septembre	640,5	3 792,4	4 432,9	14,4%
Octobre	637,1	3 793,0	4 430,1	14,4%
Novembre	613,7	3 793,3	4 407,0	13,9%
Décembre	612,4	3 796,8	4 409,2	13,9%

2.1 Les jeunes et l'emploi

Les jeunes représentent 14 % de la population active pendant l'année scolaire.

Ils occupent environ 544 300 emplois, dont un peu moins de la moitié sont à temps plein.

Durant les mois de l'année scolaire de 2015, les jeunes de 15 à 24 ans occupent 544 300 emplois. Il s'agit principalement d'emplois à temps partiel occupés par des étudiants (50 %) ou d'emplois à temps plein occupés par des jeunes qui ne sont pas aux études (35 %).

2.1.1 Situation des jeunes ayant un emploi durant les mois d'étude selon le groupe d'âge, 2015

Situation	Groupe d'âge					
	15 à 19 ans		20 à 24 ans		15 à 24 ans	
	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%
Emploi temps plein - Étudiant	3,6	2%	23,2	6%	26,8	5%
Emploi temps plein - Non étudiant	22,4	12%	168,8	46%	191,2	35%
Emploi temps partiel - Étudiant	137,9	76%	132,9	37%	270,8	50%
Emploi temps partiel - Non étudiant	16,7	9%	38,7	11%	55,5	10%
Total	180,6	100%	363,6	100%	544,3	100%

1. L'emploi à temps plein se compose des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou seul emploi alors que l'emploi à temps partiel se compose de personnes travaillant habituellement moins de 30 heures. Un étudiant est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement. Un non étudiant est une personne qui n'est pas inscrite à l'école.

La situation des jeunes de 15 à 19 ans diffère de celle des 20 à 24 ans. Parmi les 15 à 19 ans, moins de 2 emplois sur 10 sont à temps plein, comparativement à plus de 5 emplois sur 10 chez les 20 à 24 ans. Une forte proportion des emplois (près de 8 sur 10) des jeunes de 15 à 19 ans sont des emplois à temps partiel occupés par des étudiants. La différence de proportion des emplois à temps plein versus temps partiel se reflète dans les données relatives aux heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge.

2.1.2 Moyenne des heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge, 2015

Heures habituelles travaillées	Groupe d'âge			Total
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus	
Hebdomadaires	19,3	28,5	35,8	34,1
Annuelles	1 004,1	1 484,7	1 865,1	1 780,5

Avec une moyenne hebdomadaire estimée à 19,3 heures, les jeunes de 19 ans ou moins travaillent moins d'heures que ceux de 20 à 24 ans, avec 28,5 heures. Quant aux personnes de 25 ans ou plus, elles travaillent 35,8 heures par semaine. Par ailleurs, le nombre d'heures travaillées par chacun des groupes est similaire depuis cinq ans.

2.1.3 Situation des jeunes ayant un emploi selon le groupe d'âge, 2015

Caractéristique	Groupe d'âge			
	15 à 24 ans		25 ans ou plus	
	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%
Statut permanent	377,7	68%	2 662,8	89%
Emploi syndiqué	140,9	26%	1 251,9	42%
Travailleur autonome	17,0	3%	542,1	15%
Secteur privé	487,8	88%	2 163,4	72%

Parmi les employés en 2015, 68 % des jeunes de 15 à 24 ans ont un emploi permanent, comparativement à 89 % pour les 25 ans ou plus. Ces proportions sont stables depuis les 10 dernières années. Par ailleurs, 26 % des jeunes ont une couverture syndicale, alors que c'est le cas de 42 % des 25 ans ou plus. Depuis l'année 2002, ces proportions sont plutôt stables.

En 2015, 3 % des jeunes sont des travailleurs autonomes, alors qu'on en compte 15 % chez les 25 ans ou plus. Par ailleurs, 88 % des jeunes travaillent dans le secteur privé, comparativement à 72 % pour les 25 ans ou plus.

3 Lésions⁶ selon les secteurs et les professions – 2015

Entre 2006 et 2015, il y a eu une diminution de plus de 40 % des lésions chez les 24 ans ou moins.

En 2015, presque une lésion sur huit se produit chez les jeunes, soit près de 10 500 lésions.

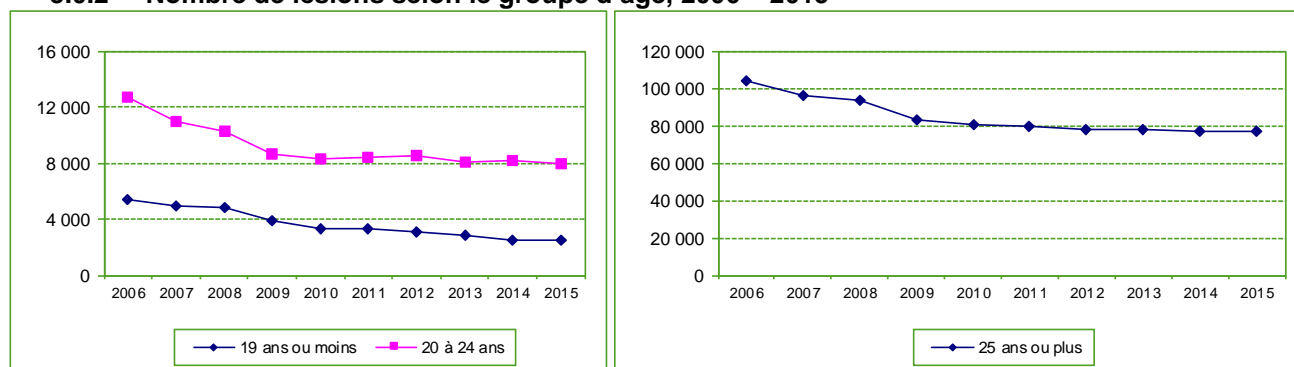
De l'ensemble des lésions de 2015, les jeunes de 24 ans ou moins en subissent presque une sur huit, soit près de 10 500 lésions. Le groupe des 20 à 24 ans a subi plus des trois-quarts de ces lésions.

3.0.1 Nombre de lésions selon le groupe d'âge, 2006 – 2015

Groupe d'âge	Année de la lésion									
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
19 ans ou moins	5 382	4 971	4 774	3 869	3 352	3 291	3 072	2 846	2 505	2 532
20 à 24 ans	12 649	10 901	10 252	8 616	8 306	8 377	8 507	8 111	8 193	7 888
25 ans ou plus	104 055	96 137	93 732	83 112	80 454	79 362	78 061	77 411	77 348	77 198
Total	122 086	112 009	108 758	95 597	92 112	91 030	89 640	88 368	88 046	87 618
24 ans ou moins	18 031	15 872	15 026	12 485	11 658	11 668	11 579	10 957	10 698	10 420

Entre 2006 et 2015, il y a une diminution importante du nombre de lésions chez tous les groupes d'âge. Cette diminution est plus importante chez les jeunes de 24 ans ou moins (-42 %) que chez les 25 ans ou plus (-26 %). Ainsi, les lésions chez les 24 ans ou moins représentent 12 % de l'ensemble des lésions en 2015 comparativement à 15 % en 2006.

3.0.2 Nombre de lésions selon le groupe d'âge, 2006 – 2015



La même tendance est observée dans plusieurs provinces et territoires du Canada, autant chez les 24 ans ou moins que chez les 25 ans ou plus.

En 2015, la plupart des lésions découlent d'un accident du travail, tant chez les 24 ans ou moins (près de 100 %) que chez les 25 ans ou plus (92 %).

6. Les lésions considérées dans cette section sont des lésions inscrites au cours d'une année et qui étaient acceptées à la dernière journée de février de l'année suivante.

3.0.3 Nombre de lésions selon la catégorie du dossier, le sexe et le groupe d'âge, 2015

Catégorie du dossier et sexe		Groupe d'âge									
		19 ans ou moins		20 à 24 ans		25 ans ou plus		Total		24 ans ou moins	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Accident du travail	Femme	897	35%	2 722	35%	26 151	34%	29 770	34%	3 619	35%
	Homme	1 624	64%	5 126	65%	45 245	59%	51 995	59%	6 750	65%
	Total	2 521	100%	7 848	99%	71 396	92%	81 765	93%	10 369	100%
Maladie professionnelle	Femme	3	0%	15	0%	489	1%	507	1%	18	0%
	Homme	8	0%	25	0%	5 313	7%	5 346	6%	33	0%
	Total	11	0%	40	1%	5 802	8%	5 853	7%	51	0%
Total	Femme	900	36%	2 737	35%	26 640	35%	30 277	35%	3 637	35%
	Homme	1 632	64%	5 151	65%	50 558	65%	57 341	65%	6 783	65%
	Total	2 532	100%	7 888	100%	77 198	100%	87 618	100%	10 420	100%

3.1 Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes

Les emplois occupés par des jeunes se trouvent principalement dans les secteurs du commerce, de l'hébergement et des services de restauration, de la fabrication, ainsi que dans le secteur des soins de santé et assistance sociale.

C'est dans le secteur du commerce que les jeunes sont les plus nombreux à travailler, mais c'est dans la fabrication qu'ils se blessent le plus.

En 2015, les quatre secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) où les jeunes sont plus nombreux à travailler regroupent 66 % des emplois. Il s'agit, par ordre d'importance, du commerce, de l'hébergement et des services de restauration, de la fabrication, ainsi que le secteur des soins de santé et assistance sociale. Dans ces secteurs, les lésions chez les jeunes sont également parmi les plus nombreuses. Ensemble, ces secteurs cumulent 66 % de leurs lésions. Malgré qu'un moins grand nombre de jeunes y occupent un emploi, les secteurs de la fabrication, ainsi que le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale comptent un nombre de lésions supérieur à celui de l'hébergement et des services de restauration, soit respectivement 21 % et 14 % des lésions chez les jeunes.

Les 25 ans ou plus travaillent et se blessent davantage dans les secteurs de la fabrication, des soins de santé et de l'assistance sociale, ainsi que dans celui du commerce. Ces trois secteurs cumulent 43 % de leurs emplois, alors qu'ils regroupent 54 % des lésions.

Le rapport entre les emplois et les lésions présente quelques différences selon les deux groupes d'âge. Chez les jeunes de 24 ans ou moins, le secteur de la foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz est celui où ce rapport est le plus élevé, soit 70 lésions par 1 000 emplois (plus d'une fois et demie le taux de lésions des 25 ans ou plus dans le même secteur); toutefois, seulement environ 2 100 emplois sont occupés par les jeunes dans ce secteur. Les secteurs de la fabrication, des services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien, ainsi que du transport et entreposage ont aussi des taux importants, avec respectivement 59, 48 et 48 lésions par 1 000 emplois.

Chez les 25 ans ou plus, le taux de lésions le plus important se trouve dans le secteur de la foresterie, de la pêche, des mines et de l'extraction de pétrole et de gaz, avec 42 lésions par 1 000 emplois. Les secteurs de la construction, de l'agriculture, de la fabrication, ainsi que des soins de santé et assistance sociale suivent avec des taux respectifs de 38, 38, 37 et 37 lésions par 1 000 emplois.

3.1.1 Taux de lésions, répartition des emplois et des lésions par secteur SCIAN selon le groupe d'âge, 2015

Secteurs	24 ans ou moins			25 ans ou plus			
	Emplois	Lésions	Taux	Emplois	Lésions	Taux	
	(%)	(%)	lésions ¹	(%)	(%)	lésions ¹	
Fabrication	10%	21%	59	15%	22%	37	
Commerce	28%	20%	20	14%	11%	20	
Soins de santé et assistance sociale	10%	14%	38	14%	21%	37	
Hébergement et services de restauration	18%	11%	18	4%	4%	22	
Construction	6%	8%	39	5%	8%	38	
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	3%	6%	48	4%	5%	34	
Transport et entreposage	2%	4%	48	5%	7%	33	
Autres services	3%	3%	36	3%	4%	32	
Information, culture et loisirs	6%	3%	15	4%	2%	14	
Administrations publiques	3%	3%	30	8%	6%	21	
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz ²	1%	1%	70	1%	2%	42	
Agriculture	1%	1%	26	1%	1%	38	
Services d'enseignement	2%	1%	15	8%	5%	15	
Services professionnels, scientifiques et techniques	4%	1%	5	7%	1%	3	
Finance, assurances, immobilier et location	3%	1%	6	6%	1%	6	
Services publics ^{2,3}	0%	0%	26	1%	0%	13	
Total partiel	N^{bre}	372 111	10 250	28	2 801 335	70 980	25
Secteur SCIAN non déterminé	N^{bre}		170			6 218	
Total	N^{bre}		10 420			77 198	

1 Le taux de lésions est le nombre de lésions d'un secteur divisé par le nombre d'emplois en ETC. Le résultat est multiplié par 1 000.

2 Pour le secteur Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz ainsi que le secteur Services publics les données sur l'emploi sont de faible précision pour les 24 ans ou moins.

3 Pour les services publics, il y a 18 lésions chez les jeunes en 2015, soit 0,1 % du total.

Note : les cases avec un encadré gras représentent les secteurs SCIAN où le pourcentage de lésions est plus élevé que le % d'emplois; les cases en bleu foncé représentent les % d'emplois les plus élevés; les cases en bleu pâle représentent les % de lésions les plus élevés; les cases en violet représentent les taux de lésions les plus élevés.

3.1.2 Nombre et pourcentage de lésions pour la «Fabrication» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2015

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	%	
3116 - Fabrication de produits de viande		12%
3119 - Fabrication d'autres aliments		8%
3219 - Fabrication d'autres produits du bois		7%
3261 - Fabrication de produits en plastique		6%
3211 - Scieries et préservation du bois		6%
3323 - Fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques		6%
Autres SCIAN du secteur de la Fabrication		55%
Total	N^{bre}	2 165
	%	100%

3.1.3 Nombre et pourcentage de lésions pour le «Commerce» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2015

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	(%)	
4451 - Épicerie		25%
4529 - Magasins d'autres fournitures de tout genre		16%
4131 - Grossistes-distributeurs de produits alimentaires		11%
4441 - Marchands de matériaux et fournitures de construction		8%
4413 - Magasins de pièces, de pneus et d'accessoires pour véhicules automobiles		5%
4189 - Grossistes-distributeurs d'autres produits divers		5%
4452 - Magasins d'alimentation spécialisés		4%
Autres SCIAN du secteur du Commerce		26%
Total	N^{bre}	2 090
	%	100%

3.1.4 Nombre et pourcentage de lésions pour les «Soins de santé et assistance sociale» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2015

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	(%)	
6221 - Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux		32%
6231 - Établissements de soins infirmiers		19%
6233 - Établissements communautaires de soins pour personnes âgées		13%
6232 - Établissements résidentiels pour handicaps liés au développement, de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie		7%
6214 - Centres de soins ambulatoires		7%
Autres SCIAN du secteur des soins de santé et d'assistance sociale		23%
Total	N^{bre}	1 392
	%	100%

3.1.5 Nombre et pourcentage de lésions pour l' « Hébergement et services de restauration » selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2015

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	(%)	
7222 - Établissements de restauration à service restreint		50%
7221 - Restaurants à service complet		34%
7211 - Hébergement des voyageurs		7%
Autres SCIAN du secteur de l'Hébergement et des services de restauration		8%
Total	N^{bre}	1 166
	%	100%

3.2 Lésions selon la profession chez les jeunes

Les jeunes manutentionnaires et ceux qui sont spécialisés dans les services sont ceux qui se blessent le plus.

En 2015, les jeunes de 24 ans ou moins qui sont victimes de lésions ont des occupations variées. Les professions les plus fréquentes sont celles des travailleurs spécialisés dans les services, avec 17 % des cas, suivis des manutentionnaires et des travailleurs assimilés (travailleurs dont la profession est semblable ou apparentée), avec 15 % des cas.

Chez les 19 ans ou moins, ce sont les travailleurs spécialisés dans la vente qui occupent le troisième rang. Chez les 20 à 24 ans, ce sont plutôt le personnel médical, les techniciens de la santé et les travailleurs assimilés qui tiennent ce rang. Chez les 25 ans ou plus, ce sont le personnel médical, les techniciens de la santé et les travailleurs assimilés qui tiennent ce rang.

3.2.1 Nombre de lésions¹ selon la profession et le groupe d'âge, 2015

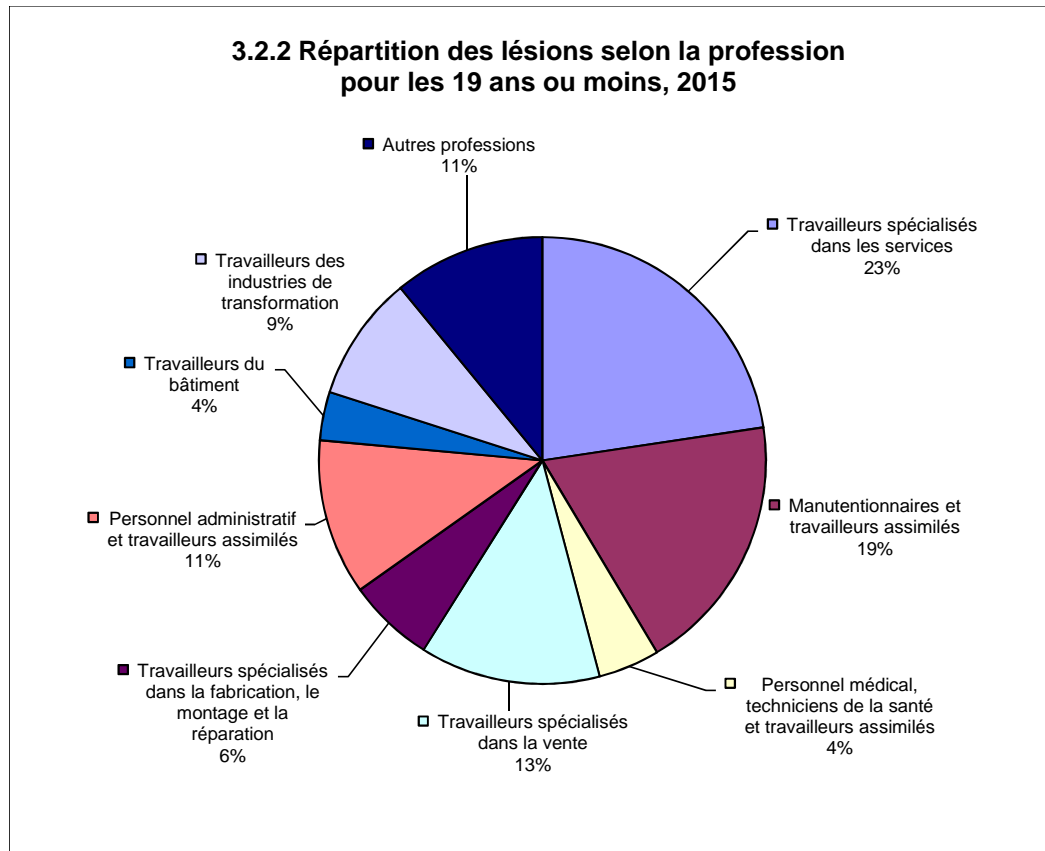
Profession	Groupe d'âge							
	19 ans ou moins		20 à 24 ans		25 ans ou plus		24 ans ou moins	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Travailleurs spécialisés dans les services ³	444	23%	955	16%	7 925	14%	1 399	17%
Manutentionnaires et TA ²	369	19%	867	14%	6 336	11%	1 236	15%
Personnel médical, techniciens de la santé et TA ²	87	4%	819	13%	8 636	15%	906	11%
Travailleurs spécialisés dans la vente	256	13%	515	8%	3 714	6%	771	10%
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	123	6%	587	10%	5 956	10%	710	9%
Personnel administratif et TA ²	221	11%	420	7%	3 668	6%	641	8%
Travailleurs du bâtiment	69	4%	559	9%	5 227	9%	628	8%
Travailleurs des industries de transformation	178	9%	361	6%	2 785	5%	539	7%
Autres professions	215	11%	1 052	17%	13 795	24%	1 267	16%
Total partiel	1 962	100%	6 135	100%	58 042	100%	8 097	100%
Profession non codée	570		1 753		19 156		2 323	
Total	2 532		7 888		77 198		10 420	

1. Les lésions considérées pour le calcul des % sont celles dont la profession est connue.

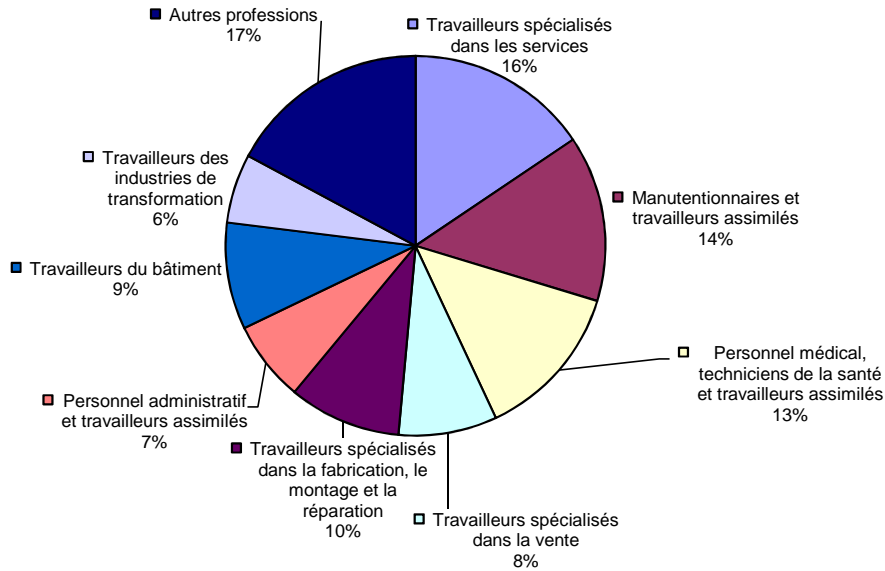
2. Travailleurs assimilés.

3. Inclut serveurs, chefs et cuisiniers, concierges, policiers, pompiers, coiffeurs, etc.

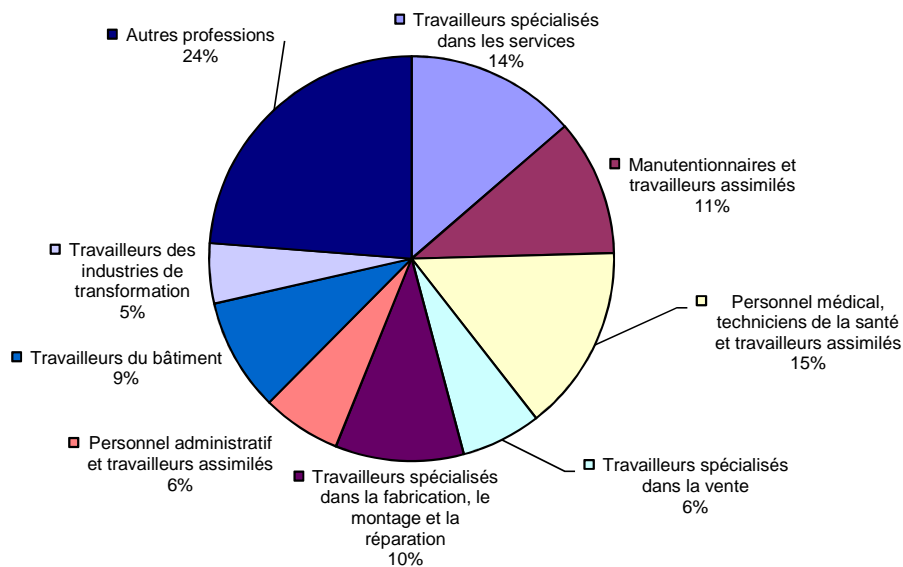
3.2.2 Répartition des lésions selon la profession pour les 19 ans ou moins, 2015



3.2.3 Répartition des lésions selon la profession pour les 20 à 24 ans, 2015



3.2.4 Répartition des lésions selon la profession pour les 25 ans ou plus, 2015



4 Caractéristiques des lésions – 2015

Chez les jeunes :

Les blessures au dos⁷ représentent le quart des lésions.

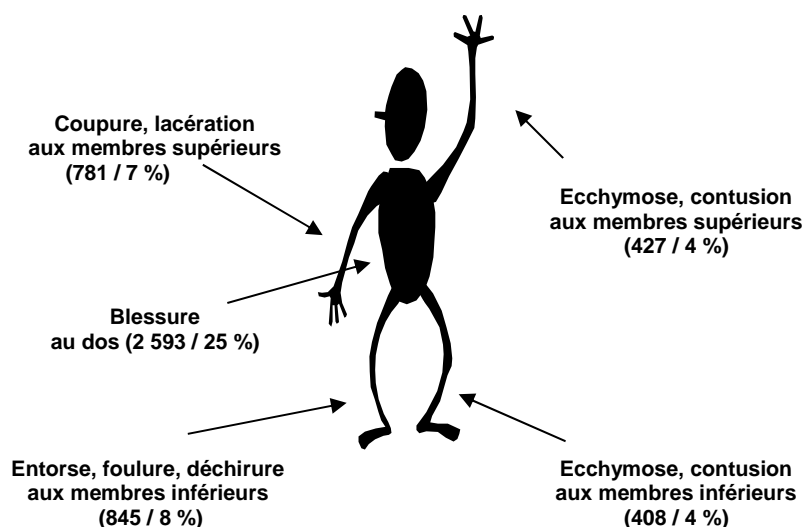
Près de quatre lésions sur 10 sont causées par des contacts avec des objets ou de l'équipement.

Près d'une lésion sur trois est causée par des réactions du corps et par des efforts.

Les amputations entraînent la plus longue durée d'indemnisation, soit 72 jours en moyenne.

Les jeunes travailleurs se blessent le plus souvent au dos, ce qui représente 25 % de leurs lésions. Les deux blessures qui suivent, en importance, sont une entorse, une foulure ou une déchirure aux membres inférieurs, et une coupure ou une lacération aux membres supérieurs avec chacune 8 et 7 % des lésions.

4.0.1 Nature et siège des lésions selon la fréquence chez les travailleurs de 24 ans ou moins, 2015



Les mêmes types de lésions touchent les travailleurs de 19 ans ou moins ainsi que les 20 à 24 ans. En général, dans ces deux groupes d'âge, ces types de lésions occupent le même rang, sauf les coupures ou lacérations aux membres supérieurs qui prennent la deuxième place chez les 19 ans ou moins, mais la troisième chez les 20 à 24 ans. Il en est de même pour les entorses, foulures ou déchirures aux membres inférieurs, qui se classent au troisième rang chez les 19 ans ou moins, mais en deuxième chez les 20 à 24 ans.

7. Les lésions considérées ici sont les affections vertébrales telles que : entorse, hernie discale, fracture, ligamentite, lombalgie, ... Elles excluent les blessures superficielles telles que les plaies et les brûlures.

Dans leur ensemble, les troubles musculo-squelettiques⁸ cumulent 2 581 lésions (25 %) chez les 24 ans ou moins et 21 049 lésions (27 %) chez les 25 ans ou plus.

Les 51 maladies professionnelles représentent moins de 1 % des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins en 2015 (voir tableau 3.0.3). Cependant, elles représentent un peu moins de 8 % des lésions chez les travailleurs de 25 ans ou plus. Les hommes subissent 65 % des maladies chez les jeunes travailleurs. Les troubles musculo-squelettiques ont engendré 43 % des maladies professionnelles chez les 24 ans ou moins, alors que chez les 25 ans ou plus, ce sont les surdités, pertes ou déficiences auditives qui sont les plus importantes avec 62 % des maladies.

En moyenne, les jeunes travailleurs reçoivent des indemnités pendant 32 jours pour une lésion dont le dossier a été ouvert en 2015 et accepté, soit un nombre inférieur à la moyenne de jours indemnisés pour les travailleurs de 25 ans ou plus, qui est de 43 jours. Cette moyenne est de 28 jours pour les travailleurs de 19 ans ou moins et de 33 jours pour les travailleurs âgés de 20 à 24 ans au moment de la lésion.

4.0.2 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le type de lésion et le groupe d'âge, 2015

Type de lésion	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			25 ans ou plus			24 ans ou moins		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Blessure au dos	536	34	2 894	2 057	39	3 879	20 351	49	5 755	2 593	38	3 675
Entorse, foulure, déchirure aux membres inférieurs	183	36	2 820	662	36	3 424	6 409	44	5 282	845	36	3 294
Coupure, lacération aux membres supérieurs	252	16	1 250	529	23	2 187	2 703	24	2 872	781	20	1 884
Ecchymose, contusion aux membres supérieurs	122	17	1 301	305	18	1 688	2 053	26	2 972	427	18	1 577
Ecchymose, contusion aux membres inférieurs	114	19	1 408	294	21	1 933	2 061	31	3 490	408	21	1 786
Ensemble des lésions	2 532	28	2 376	7 888	33	3 394	77 198	43	5 582	10 420	32	3 147

Le nombre moyen de jours indemnisés est de 32 pour les travailleurs âgés de 24 ans ou moins. Parmi les lésions les plus fréquentes, les blessures au dos, ainsi que les entorses, foulures, déchirures aux membres inférieurs surpassent cette moyenne, avec respectivement 38 et 36 jours indemnisés. Les trois autres types de lésions parmi les plus fréquentes ont des moyennes inférieures, soit de 18 à 21 jours.

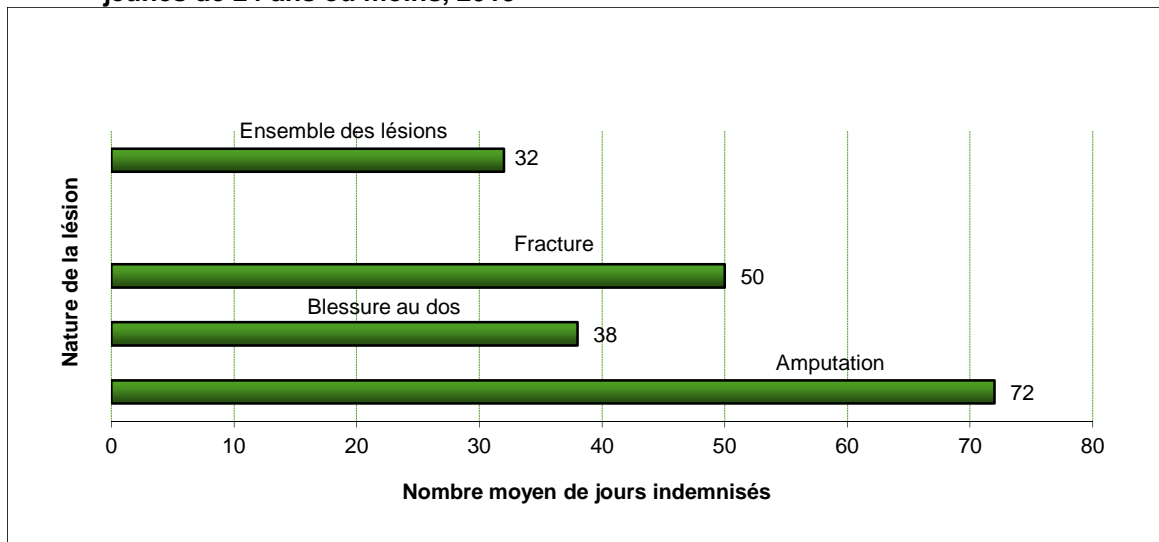
8. Les troubles musculo-squelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, ...).

Le classement de ces types de lésions selon les débours est le même que celui de la moyenne des jours indemnisés. Le montant moyen des débours de 3 675 \$ pour les blessures au dos est supérieur à la moyenne de 3 147 \$ par lésion pour l'ensemble des travailleurs de 24 ans ou moins. Le montant moyen des débours pour les entorses, foulures, déchirures aux membres inférieurs est aussi supérieur à la moyenne avec 3 294 \$ par lésion pour les travailleurs de 24 ans ou moins. Les trois autres types de lésions ont des moyennes de débours moindres que la moyenne de l'ensemble.

4.0.3 Répartition des lésions dont la durée moyenne d'indemnisation est la plus élevée (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon la nature de la lésion et le sexe chez les jeunes de 24 ans ou moins, 2015

Nature de la lésion	Sexe et groupe d'âge								
	Homme 24 ans ou moins			Femme 24 ans ou moins			24 ans ou moins		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Amputation	44	77	10 028	5	32	2 716	49	72	9 282
Blessure au dos	1 516	37	3 613	1 077	39	3 763	2 593	38	3 675
Fracture	486	50	5 675	96	45	3 857	582	50	5 375
Ensemble des lésions	6 783	32	3 235	3 637	33	2 981	10 420	32	3 147

4.0.4 Gravité en nombre moyen de jours indemnisés selon la nature de la lésion chez les jeunes de 24 ans ou moins, 2015



En 2015, les 49 lésions ayant des amputations comme conséquence sont celles dont la moyenne de jours indemnisés est la plus élevée, soit 72 jours, suivies des fractures, avec 50 jours. Les blessures au dos se classent en troisième place, avec une moyenne de 38 jours indemnisés. Ces trois types de lésions les plus graves rassemblent 31 % de l'ensemble des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins; les jeunes hommes en sont victimes dans une proportion de plus de 6 cas sur 10.

4.0.5 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le genre d'accident ou d'exposition et le groupe d'âge, 2015

Genre d'accident ou d'exposition	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			25 ans ou plus			24 ans ou moins		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Contacts avec des objets ou de l'équipement	1 057	23	1 937	2 635	25	2 570	17 782	32	3 931	3 692	24	2 389
Réaction du corps et efforts	670	32	2 755	2 642	38	3 772	27 244	47	5 588	3 312	36	3 566
Chutes	278	36	2 701	880	41	4 117	11 919	62	7 362	1 158	40	3 777
Exposition à des substances ou des environnements nocifs	251	13	1 134	570	15	1 768	7 416	11	5 034	821	15	1 574
Voies de fait et actes violents	43	58	3 603	248	40	3 321	1 835	63	6 659	291	43	3 363
Ensemble des lésions	2 532	28	2 376	7 888	33	3 394	77 198	43	5 582	10 420	32	3 147

Les travailleurs de 24 ans ou moins sont blessés dans une proportion de 35 % (3 692 lésions) par des contacts avec des objets ou de l'équipement. Les lésions causées par une réaction du corps et par des efforts représentent 32 % des lésions (3 312) des jeunes travailleurs. Les trois autres genres d'accident ou d'exposition les plus importants, présentés dans le tableau, comptent respectivement pour 11 %, 8 % et 3 % des lésions chez les travailleurs âgés de 24 ans ou moins.

Parmi les lésions les plus fréquentes, trois types d'accidents entraînent une moyenne de jours indemnisés plus élevée que celle de 32 jours pour l'ensemble des lésions. Ce sont les voies de fait et actes violents, avec une moyenne de 43 jours indemnisés, les chutes, avec 40 jours, et les réactions du corps et les efforts, avec 36 jours.

Le classement des lésions en fonction du montant de débours moyen est différent: les chutes dominant, avec des débours moyens de 3 777 \$. Les réactions du corps et les efforts se classent en deuxième position, avec 3 566 \$, et les voies de fait et actes violents suivent, avec 3 363 \$.

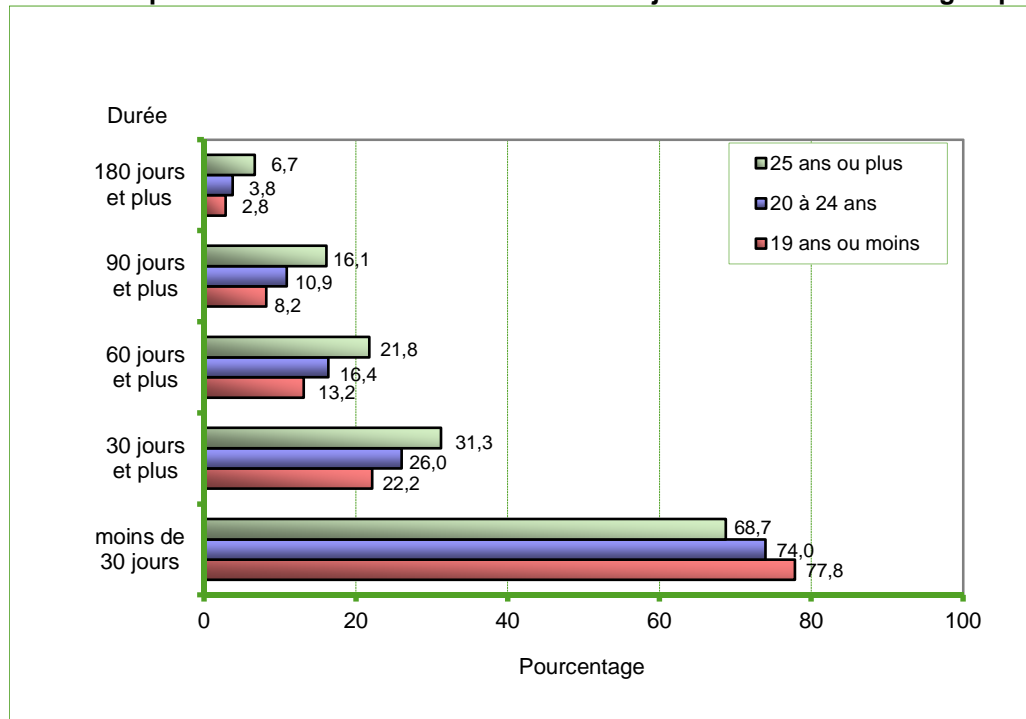
4.1 Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente

Chez les jeunes travailleurs, les lésions indemnisées qui atteignent un minimum de 30 jours d'indemnisation sont proportionnellement moins nombreuses que chez les travailleurs de 25 ans ou plus.

6 % des lésions des jeunes travailleurs entraînent une atteinte permanente, pour la période des années 2007 à 2013.

Le graphique ci-dessous montre que les jeunes travailleurs ont une plus faible proportion de lésions indemnisées 30 jours et plus que les travailleurs de 25 ans ou plus. Aussi, le rapport des proportions des deux groupes, soit les 24 ans ou moins comparés aux 25 ans ou plus, diminue au fur et à mesure que le nombre de jours indemnisés augmente.

4.1.1 Proportion des lésions selon le nombre de jours indemnisés et le groupe d'âge, 2015



Il y a 6 % des lésions de 2015 des 24 ans ou moins pour lesquelles la CNESST verse toujours des indemnités de remplacement du revenu (IRR) à la date de maturité des données, soit au 29 février 2016, alors qu'il y en a 10 % chez les 25 ans ou plus. Chez les plus jeunes, soit les 19 ans ou moins, c'est 4,3 % des lésions de 2015 qui reçoivent toujours de l'IRR alors que pour les 20 à 24 ans, la part est de 6,1 %.

Pour la période des années 2007 à 2013 (lecture de chacune des années au 29 février 2016), le nombre de dossiers des jeunes travailleurs pour lesquels une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) a été reconnue s'est élevé en moyenne à un peu plus de 800 annuellement, soit 6,4 % des dossiers des jeunes travailleurs. Cette proportion est deux fois moindre que la part de 15,7 % chez les 25 ans ou plus. Le taux moyen d'APIPP pour cette même période est en moyenne de 7,8 % chez les travailleurs de 24 ans ou moins, en comparaison avec 9,0 % chez les travailleurs âgés de 25 ans ou plus. Les jeunes hommes représentent 80 % des dossiers d'APIPP reconnue chez les jeunes.

4.1.2 Nombre de dossiers avec APIPP selon l'année de la lésion et le groupe d'âge, 2007 – 2013

Année de la lésion	Groupe d'âge				Total	
	24 ans ou moins		25 ans ou plus		Nbre %	
	Nbre	%	Nbre	%		
2013	699	6,4	12 978	16,8	13 677	15,5
2012	806	7,0	12 847	16,5	13 653	15,2
2011	797	6,8	13 106	16,5	13 903	15,3
2010	758	6,5	13 023	16,2	13 781	15,0
2009	781	6,3	12 962	15,6	13 743	14,4
2008	887	5,9	13 973	14,9	14 860	13,7
2007	1 017	6,4	13 724	14,3	14 741	13,2
2007-2013	5 745	6,4	92 613	15,7	98 358	14,5

4.2 Mois de survenance des lésions

Les jeunes se blessent plus fréquemment en juillet et août.

Les jeunes travaillent tout au long de l'année, mais en plus forte proportion l'été, alors que les emplois qu'ils occupent passent de 544 338 en moyenne pendant l'année scolaire à 657 900 en juillet.

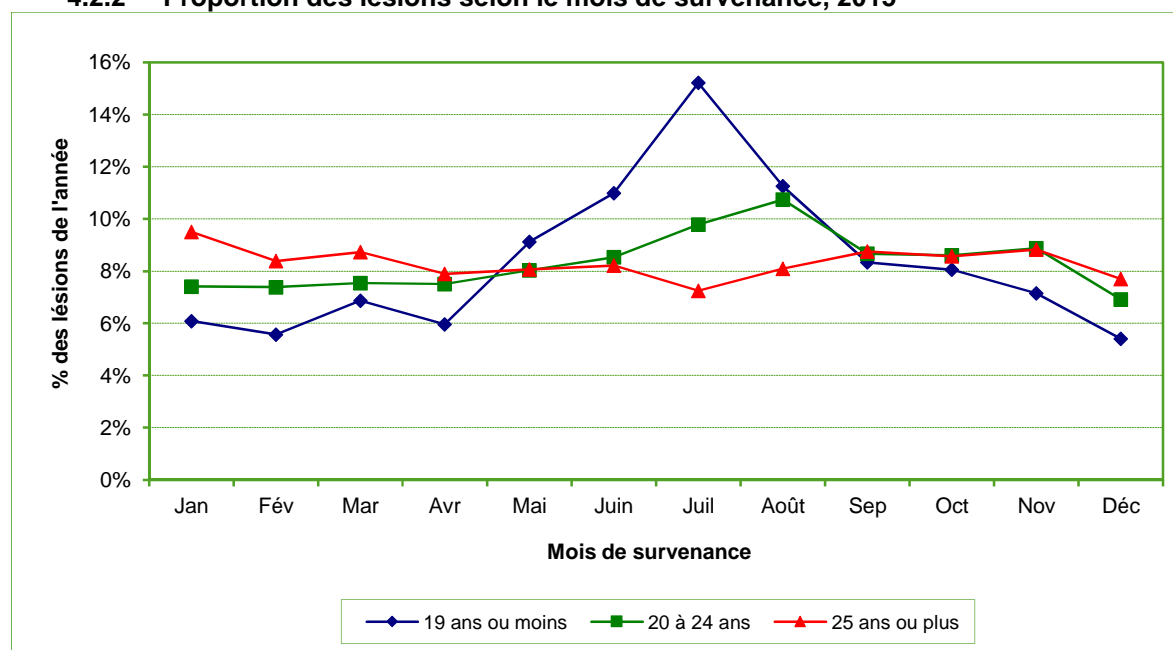
Au total pour l'année 2015, il y a 3 fois moins de lésions chez les jeunes de 19 ans ou moins que chez ceux de 20 à 24 ans, soit 2 532 lésions, en comparaison avec 7 888. Chez les jeunes de 19 ans ou moins, c'est au mois de juillet que le nombre de lésions est le plus élevé avec 385. Alors que chez les 20 à 24 ans, c'est au mois d'août (847), suivi du mois de juillet (772) que le nombre de lésions est le plus élevé.

4.2.1 Nombre de lésions par mois de survenance selon le groupe d'âge, 2015

Groupe d'âge	Mois de survenance de la lésion												Total
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	
19 ans ou moins	154	141	174	151	231	278	385	285	211	204	181	137	2 532
20 à 24 ans	584	582	595	592	634	673	772	847	684	679	700	546	7 888
25 ans ou plus	7 334	6 473	6 738	6 092	6 228	6 343	5 597	6 249	6 761	6 621	6 816	5 946	77 198
Total	8 072	7 196	7 507	6 835	7 093	7 294	6 754	7 381	7 656	7 504	7 697	6 629	87 618
24 ans ou moins	738	723	769	743	865	951	1 157	1 132	895	883	881	683	10 420

Pendant, la répartition des lésions selon le mois de survenance illustre le fait que les 19 ans ou moins subissent une plus grande proportion de leurs blessures au cours des mois de juillet et août, alors que c'est le cas aussi chez les 20 à 24 ans, mais dans une moindre mesure. Par ailleurs, cette période correspond à de plus faibles proportions de lésions chez les 25 ans ou plus.

4.2.2 Proportion des lésions selon le mois de survenance, 2015



Les différences observées dans la répartition des lésions par mois selon les groupes d'âge sont tributaires de la fluctuation des emplois occupés au cours de l'année. Au plus fort de 2015, en juillet, près de 657 900 emplois⁹ sont occupés par des jeunes de 24 ans ou moins, dont près des deux tiers (plus de 396 100) sont à temps plein. Au cours des mois d'étude, soit de janvier à avril et de septembre à décembre, il y a en moyenne plus de 544 338 emplois occupés par des jeunes et un peu moins de la moitié de ces emplois sont à temps plein.

4.2.3 Catégorie d'emploi par mois et groupe d'âge, 2015

Mois	Emploi temps plein			% jeunes	Emploi temps partiel			% jeunes
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus		15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus	
	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)		N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	
Janvier	23,1	168,4	2 925,8	6,1%	162,4	175,4	521,8	39,3%
Février	22,3	161,6	2 933,3	5,9%	159,0	185,4	542,1	38,8%
Mars	21,5	185,5	2 948,6	6,6%	147,3	177,8	531,3	38,0%
Avril	26,8	205,4	3 004,6	7,2%	146,1	161,7	513,5	37,5%
Mai	39,8	231,7	3 040,1	8,2%	147,5	161,0	521,0	37,2%
Juin	76,8	262,3	3 117,0	9,8%	122,0	143,7	463,5	36,4%
Juillet	108,6	287,5	3 096,3	11,3%	127,2	134,6	434,0	37,6%
Août	94,1	287,3	3 093,5	11,0%	123,7	125,5	434,8	36,4%
Septembre	32,8	211,3	3 082,3	7,3%	161,3	163,8	485,1	40,1%
Octobre	28,4	200,7	3 044,5	7,0%	163,8	176,0	515,0	39,8%
Novembre	27,3	207,0	3 053,8	7,1%	149,1	162,4	499,4	38,4%
Décembre	26,2	195,7	3 011,7	6,9%	148,2	171,0	523,4	37,9%

L'examen des lésions de 90 jours et plus d'indemnisation pour les années 2012 à 2014 démontre que les lésions plus lourdes surviennent à toutes les périodes de l'année, et ce, pour tous les groupes d'âge. Cependant, leur fréquence est un peu plus élevée au cours des mois d'été (juin à août), ainsi qu'au cours des mois d'automne chez les jeunes et au cours des mois d'automne chez les 25 ans ou plus (septembre à décembre).

4.2.4 Moyenne mensuelle du nombre de lésions de 90 jours et plus d'indemnisation par période de l'année selon le groupe d'âge, 2012 – 2014

Groupe d'âge	Période		
	Janvier à mai	Juin à août	Septembre à décembre
19 ans ou moins	45	66	62
20 à 24 ans	172	220	243
25 ans ou plus	3 165	3 028	3 536
Total	3 382	3 314	3 842
24 ans ou moins	217	286	306

Note : Les données de chacune des années sont lues au 31 décembre de l'année suivante.

9. Les informations sur les emplois proviennent de la publication mensuelle *L'emploi au Québec*, produite par Emploi-Québec.

5 Décès – 2015

Au cours des dix dernières années, en moyenne, un peu moins de 7 jeunes décèdent chaque année en raison du travail.

Au cours des dix dernières années, la proportion de décès chez les jeunes de 24 ans ou moins représente de 0 % à 14 % de l'ensemble des décès par accident. Dans ce groupe d'âge, tous les décès de la période sont causés par des accidents du travail.

5.0.1 Nombre de décès selon la catégorie du dossier et l'âge au décès, 2006 – 2015

Catégorie du dossier et âge au décès		Année de la lésion									
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Accident du travail	19 ans ou moins	4	2	6	1	1	1	1	2	3	0
	20 à 24 ans	8	3	7	3	3	7	6	4	3	0
	25 ans ou plus	101	77	79	58	90	60	68	57	51	69
	Total	113	82	92	62	94	68	75	63	57	69
Maladie professionnelle	19 ans ou moins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	25 ans ou plus	93	125	103	123	119	136	136	121	107	127
	Total	93	125	103	123	119	136	136	121	107	127
Total	19 ans ou moins	4	2	6	1	1	1	1	2	3	0
	20 à 24 ans	8	3	7	3	3	7	6	4	3	0
	25 ans ou plus	194	202	182	181	209	196	204	178	158	196
	Total	206	207	195	185	213	204	211	184	164	196

Le nombre de décès par accident du travail est variable entre 2006 et 2015, mais il atteint son plus bas niveau chez tous les travailleurs en 2014. L'augmentation des décès par accident en 2010 par rapport à 2009 s'explique par la hausse des accidents de transport (+24), notamment le transport aérien (14 décès en 2010), et par les cas liés au tremblement de terre en Haïti (6 décès).

En 2015, 69 décès par accident du travail ont été acceptés pour l'ensemble des travailleurs accidentés, une augmentation de 12 cas par rapport à l'année 2014, soit une variation de 21 %. Parmi ces décès, aucune des victimes était âgée de 24 ans ou moins.

5.1 Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes

En 2015, il n'y a aucun cas de décès reconnus chez les jeunes travailleurs.

Chez les 25 ans ou plus, ce sont les secteurs de la fabrication et de la construction qui ont le plus de décès; ils représentent 23 % et 17 % des décès dont le SCIAN est connu. Les secteurs du transport et entreposage, ainsi que de la foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz arrivent au troisième et quatrième rang quant au nombre de décès en 2015 avec respectivement 12 % et 10 % des décès.

Chez les 25 ans ou plus, le nombre de décès comparé au nombre d'emplois est élevé dans le secteur de la foresterie, de la pêche, des mines, de l'extraction de pétrole et de gaz, suivi de la construction.

5.1.1 Taux de décès, répartition des emplois et des décès par secteur SCIAN selon l'âge au décès, 2015

Secteurs	24 ans ou moins					25 ans ou plus				
	Emplois		Décès		Taux décès ¹	Emplois		Décès		Taux décès ¹
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
Fabrication	37 005	10%	0	0%	0	424 992	15%	26	23%	6
Construction	21 696	6%	0	0%	0	147 646	5%	19	17%	13
Transport et entreposage	8 550	2%	0	0%	0	149 602	5%	14	12%	9
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	2 127	1%	0	0%	0	26 656	1%	12	10%	45
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	12 617	3%	0	0%	0	100 485	4%	10	9%	10
Administrations publiques	9 876	3%	0	0%	0	215 551	8%	9	8%	4
Commerce	103 942	28%	0	0%	0	405 168	14%	9	8%	2
Autres services	9 702	3%	0	0%	0	81 449	3%	4	3%	5
Services d'enseignement	8 339	2%	0	0%	0	223 088	8%	4	3%	2
Services professionnels, scientifiques et techniques	16 080	4%	0	0%	0	193 152	7%	3	3%	2
Autres secteurs	142 176	38%	0	0%	0	833 545	30%	5	4%	1
Total partiel	372 111	100%	0	0%	0	2 801 335	100%	115	100%	4
Secteur SCIAN non déterminé								81		
Total			0					196		

¹Le taux de décès est le nombre de décès dans le secteur divisé par le nombre d'emplois en ETC. Le résultat est multiplié par 100 000.

5.2 Circonstances des décès

En 2015, on ne retrouve aucun décès par accident chez les jeunes de 24 ans ou moins.



POUR NOUS JOINDRE

 **1 844 838-0808**

 **cnesst.gouv.qc.ca**